



Colloque
international
BiodiverCities
Paris, 6-7-8
septembre 2010

Nathalie LAHAYE

Economiste de
l'environnement
Maître de Conférences
Université de Toulouse

Des parcs nationaux pour gérer la biodiversité aux portes des capitales?

Les cas des projets de création du parc
national de Fontainebleau (France) et
du parc national de la Gatineau
(Canada)



Plan

- 1. Deux cas de projets de création de parcs nationaux pour les grandes capitales de Paris et d'Ottawa**
- 2. Problématique et hypothèse**
- 3. Quelques pistes de réflexion**



Partie 1

Etudes de cas

Deux projets de création de parcs nationaux pour les grandes capitales de Paris et d'Ottawa

1- Le parc de la Gatineau (Ca)

2- La forêt de Fontainebleau (Fr)



Parc de la Gatineau

Caractéristiques

- Parc naturel de 361 km² situé à proximité d'Ottawa/Gatineau
- 7,7% superficie totale de la Région de la Capitale du Canada (RCN)
- 1,7 millions de visiteurs/an (un des plus utilisés au Canada, dont 85% de la RCN)
- 20 000 personnes attendues en plus en 2020
- 25M\$ de retombées, 420 personnes à l'année en emploi



Un attrait touristique régional majeur



Parc de la Gatineau

Biodiversité et
activités
récréatives

- Une immense forêt (90% du parc boisé)
- 50 lacs
- Une grande richesse faunique et floristique : forêt de feuillus à forte diversité (érable à sucre, hêtre, bouleau, épinette noire, sapin baumier...) 1600 espèces floristiques, 54 espèces de mammifères typiques de la nature sauvage du Canada, 232 espèces d'oiseaux, 50 de poissons
- Des activités de plein air : excursion en forêt, ski de fond, ski alpin (Station Camp Fortune) raquettes, vélo, camping, escalade, nage et navigation...
- Des sites culturels : le domaine MacKenzie
- Des événements récréatifs annuels attirant plus de 250 000 personnes/an



Parc de la Gatineau

Gestion du parc

- Une histoire riche : volonté de créer un parc naturel dans les collines de la Gatineau date du début des années 1900
- **1938** : création du parc
- 1958 : parc placé sous le contrôle de la CCN (en conformité avec la loi sur la Capitale nationale)
- **Double juridiction** : la capitale nationale (le fédéral) et Québec (le provincial)
- La loi sur la capitale nationale donne à la CCN des pouvoirs étendus pour gérer, développer et vendre des terres publiques comme bon lui semble => frontières mobiles



Parc de la Gatineau

Gestion du parc

- Un parc sans statut fédéral comme AP, bien que reconnu comme AP par le gouvernement du Qc
- CCN propose cependant de gérer le parc comme une **AP catégorie II** (selon le Plan de la capitale du Canada de 1999)
- Gestion selon le Plan directeur du parc de 2005 : accent mis sur la conservation du patrimoine naturel et culturel

il s'agit de « faire du parc, le parc de conservation de la capitale, vision centrée sur la conservation, sur l'accueil des Canadiens et sur des activités récréatives respectueuses de l'environnement au bénéfice des générations actuelles et futures »



Parc de la Gatineau

Stress subis

- 1) Pression des activités récréatives
- 2) Pression des routes
- 3) Espèces envahissantes (37)
- 4) Etalement urbain et développement des aménagements (routes, stationnements, sentiers de randonnées, équipements...)



Parc de la Gatineau

Préoccupations majeures actuelles

- Perméabilité des frontières du parc (surtout au sud, près des zones habitées)
- Perte de terres publiques à la suite de leur vente
- Développement résidentiel en bordure de parc et à l'intérieur (construction de propriétés privées, autorisées par les municipalités)
- Absence de statut juridique de protection
- Activités à encadrer (escalade, geocaching..)
- Pression sur les infrastructures : renouvellement, modernisation, augmentation des coûts de maintenance...
- Accroissement des conflits d'usages

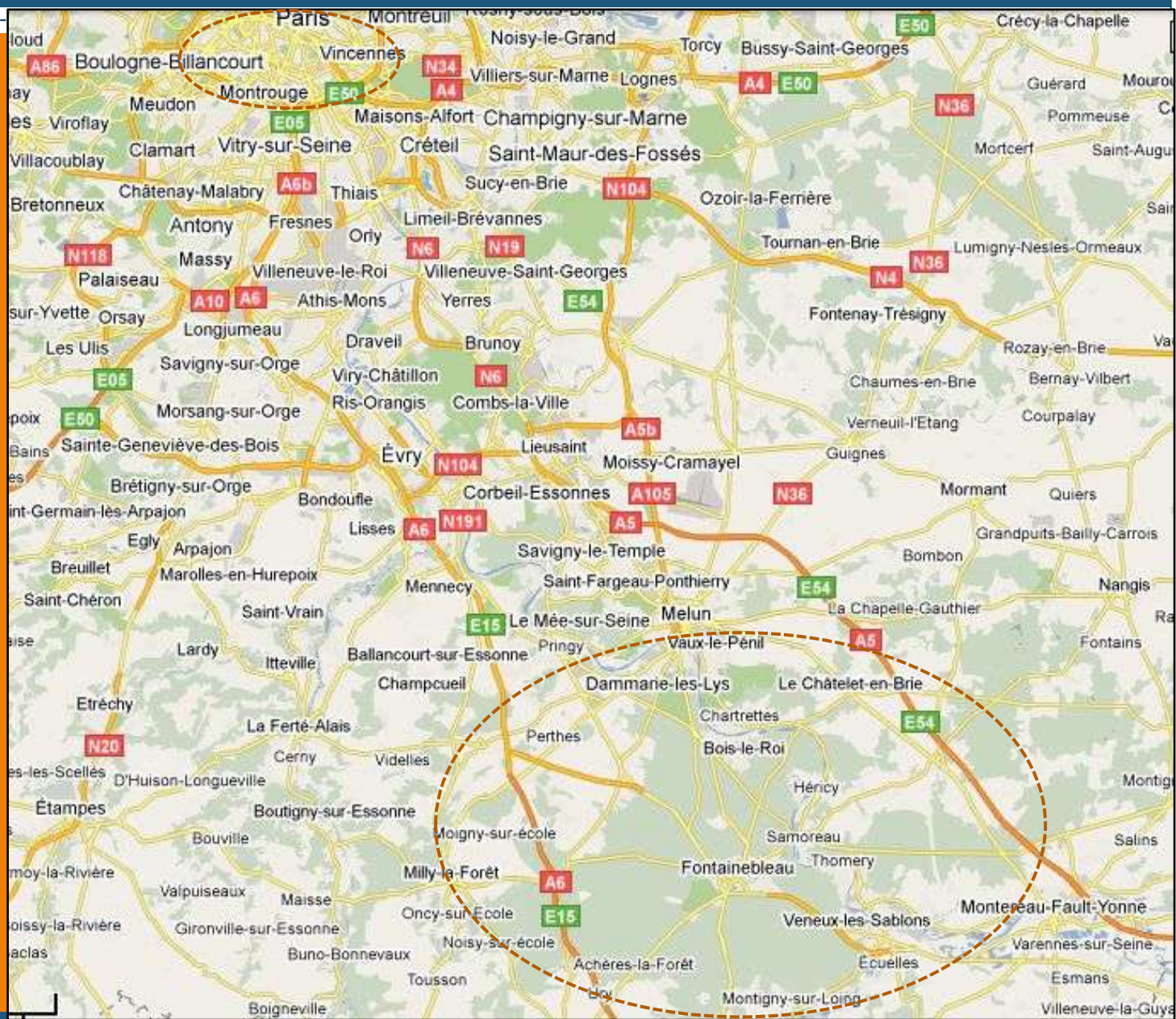


Parc de la Gatineau

Solutions
préconisées

- Donner au parc le **statut de Parc national**, selon la loi sur les PN du Canada : *un territoire protégé et géré en priorité dans un but de conservation des écosystèmes puis de loisir*
- Constituer un **réseau des AP** : création de zones entourées par une zone tampon avec des corridors entre les AP
- Créer une **Réserve de la biosphère de l'UNESCO** pour les collines de la Gatineau

Cas 2 : Forêt de Fontainebleau





Forêt de Fontainebleau

Caractéristiques

Biodiversité et activités récréatives

- 25000 ha de forêt située à qq 60kms de Paris
- Patrimoine naturel extrêmement riche et varié (plus de 6000 espèces fauniques et floristiques)
- Patrimoine culturel et historique remarquable (tours, aqueducs, prieurés...)
- Forêt = résultat de l'action de l'homme : mesures de conservation et de gestion patrimoniale
- Aujourd'hui une forêt surtout récréative (randonnées, escalade...)
- 17 millions de visites par an (site naturel le plus fréquenté de France)



Forêt de Fontainebleau

Un héritage
historique et
patrimonial
de 1^{er} plan

- Naissance de la « protection de la nature » avec la création des réserves artistiques en 1861 (sous l'influence des peintres de l'Ecole de Barbizon) avant même la création du 1^{er} « parc national » (Yellowstone, 1872)
- Vers 1850, s'y développe le tourisme de nature
- Idée de classement en PN de la forêt date de 1892
- Site choisi en 1948 pour la tenue du congrès international de protection de la nature et création de l'UIPN (=UICN)



Forêt de Fontainebleau

Protection et gestion

- **Nombreux statuts de protection** : site classé, réserve de biosphère, forêt de protection, ZNIEFF, réserve biologique, site Natura 2000
- Massif composé de
 - Forêts domaniales (bien **public**) gérées par l'ONF
 - Plusieurs forêts **privées** (7000 propriétaires) et communales
- **Pluralités d'acteurs** (propriétaires privées, Etat, ONF, communes, associations sportives, randonneurs, ...) aux intérêts divergents, voire opposés



Forêt de Fontainebleau

Stress subis

- Forte pression anthropique historique: chasse, production de bois pour la marine, exploitation de carrières, pâturage, développement du tourisme dès 1837
- Aujourd'hui, fréquentation touristique de masse sur certaines zones
- Pression des activités récréatives
- Pression urbaine accrue : villes enchâssées et aux abords du massif
- Pression des routes : massif traversé par de lourdes infrastructures de transport (autoroute A6, trois routes nationales, plusieurs départementales et deux lignes de chemin de fer)



Forêt de Fontainebleau

Conflits d'usages et d'intérêts

- Représentations différenciées de la forêt : détente, ressourcement, pratiques sportives, lieu de biodiversité à protéger, lieu de sociabilité, ressources économiques (bois, tourisme)...
- Conflits d'usages: protection, exploitation forestière, chasse, pratiques sportives et récréatives
- Gestion de la forêt par l'ONF critiquée (coupes de régénération et exploitation ont un impact paysager perturbant pour l'utilisateur)
- Problème/ financement de l'accueil du public (financé par 1/2 par l'ONF dont les revenus sont liés à la vente de bois)



Forêt de Fontainebleau

Enjeu

Solution

- Protéger la forêt tout en la laissant ouverte à ses multiples usagers dans le cadre d'un développement local durable
- Création du parc national de Fontainebleau (parc du Grand Paris)



Partie 2

Problématique
et hypothèse

Débat autour de la création
d'un Parc national

ou

Questionnement autour d'une
valorisation durable et
équitable de la biodiversité
aux portes des capitales?

Des situations comparables...



Parc de la Gatineau

- **Forte pression urbaine** sur le parc
- **Pression touristique accrue** : essor de la pratique de loisir de plein air
=> Touristes et visiteurs exigeants/ activités et infrastructures
=> Vision du parc comme **terrain de jeu**
- **Dépréciation de l'expérience récréative** en période de pointe
- **Conflits d'usages fréquents**
- **Aménagements croissants**
- **Budgets réduits**
- **Faible lisibilité des frontières du parc**

Forêt de Fontainebleau

- **Pression urbaine**
- **Forte pression touristique**
- **Conflits d'usages récurrents**
- **Modes de financement de l'accès au public remis en cause**
- **Difficulté à établir une gestion durable multifonctionnelle**
- **Faible lisibilité /protection plurielle**



Problématique

Tensions
entre
fonctions
territoriales

Conservation d'écosystèmes exceptionnels

vs.

Rentabilité des activités récréotouristiques

vs.

Développement régional



Tensions entre 3 fonctions territoriales :
Conservation/Loisirs/Développement



Problématique

Se doter d'un statut juridique de protection conciliant conservation et développement durable

- **Concilier conservation et récréation** dans des espaces naturels soumis à une forte pression anthropique de par leur proximité avec de grandes métropoles urbaines (capitales nationales)
- **Définir un statut juridique** qui garantisse la conservation en priorité, tout en autorisant la récréation, les visites touristiques respectueuses du milieu
- **Créer (ou non) un parc national**
- **Assurer un développement durable du territoire**



Problématique

Débat autour
du statut de
PN...

Les 2 cas à l'étude révèlent un débat autour du **statut de PN** avec 3 questions clés :

a) **intérêt** d'un PN?

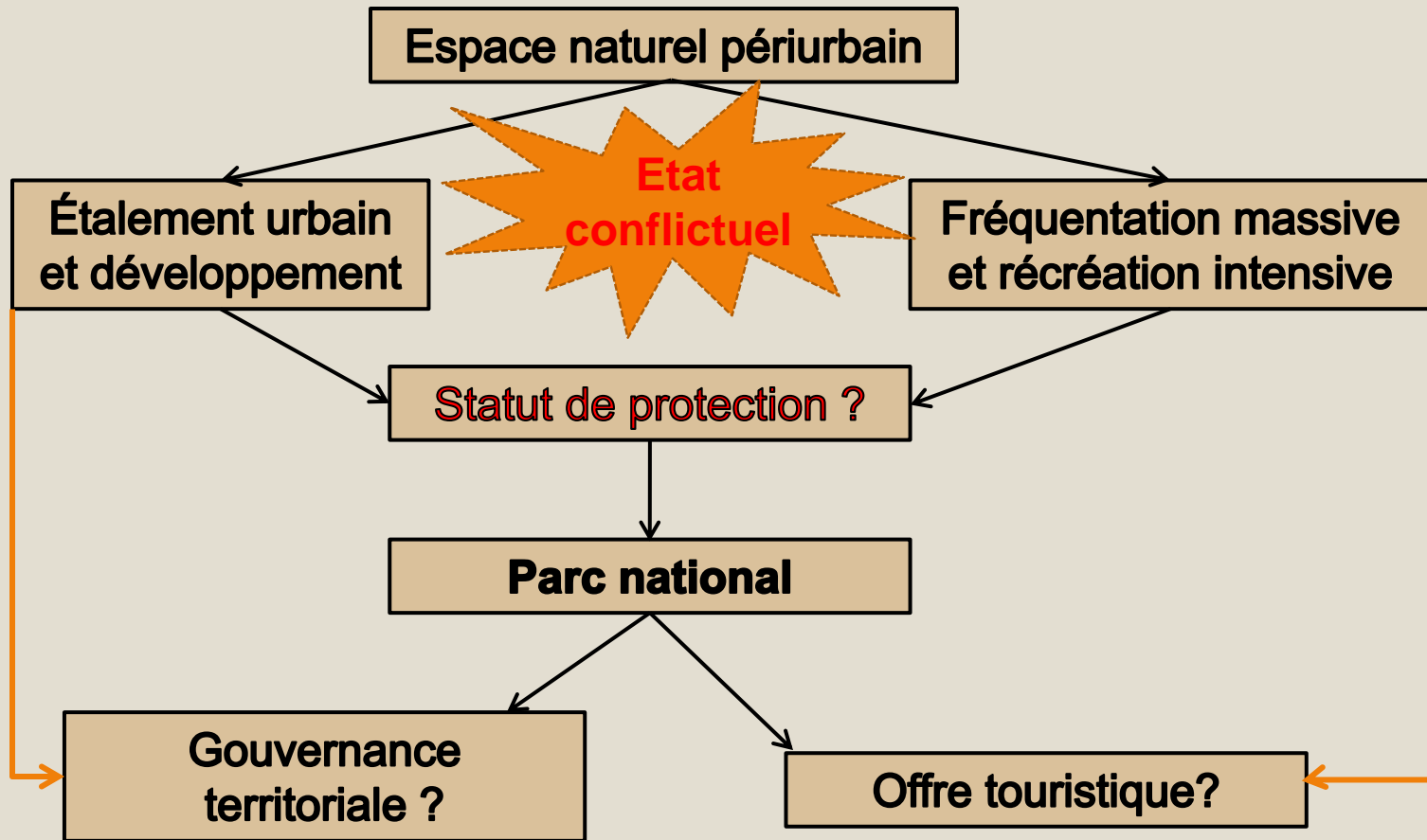
b) **utilité** d'un PN?

appelant une évaluation écologique et managériale

c) **faisabilité** d'un PN?

au regard des lois de 2006 en France, de 2000 au Canada

... une interrogation commune





Hypothèse

Débat autour de la création d'un PN...
ou
questionnement / valorisation touristique de la biodiversité en zone périurbaine?

- Questionnement autour de la **récréation (durable)** et plus largement, du **tourisme (durable)** : redéfinition des pratiques
- Reconsidération des **liens entre Parc national et développement local**
 - PN = produit d'appel, impacts économiques (économie du tourisme) avérés, renforcement des vocations d'aménagement touristique des municipalités et entreprises privées
 - Cohabitation PN et population locale (urbaine) questionnée
 - Gouvernance du territoire modifiée : nouveaux acteurs (dont la société civile) nouveaux modes décisionnels (partenarial)



Partie 3

Pistes de
réflexion

L'écotourisme dans les PNU
comme outil de préservation
de la biodiversité et du
développement territorial
durable et viable



**Si hypothèse
valide alors...**

Reconsidérer les enjeux à travers le prisme de l'offre de valorisation de la biodiversité par le tourisme

- 1) Appréhender différemment un PN, dans le contexte de la péri urbanité
- 2) Reconsidérer l'offre touristique vers des solutions écotouristiques



1/ Une lecture du « Parc national » renouvelée

a) retour sur la
définition de
l'IUCN

Selon l'IUCN (1994), un **PN** =

Une zone naturelle, terrestre et/ou marine,
désignée

- (a) pour protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystèmes dans l'intérêt des générations actuelles et futures
- (b) pour exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation et
- (c) pour offrir des possibilités de visite à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales »



1/ Une lecture du « Parc national » renouvelée

a) retour sur la
définition de
l'IUCN

Quatre critères à respecter :

- 1- une taille « relativement étendue » (limite de 1000 ha retenue)
- 2- l'existence d'écosystèmes **peu ou pas transformés par l'exploitation et l'occupation humaine**, offrant « un intérêt spécial du point de vue scientifique, éducatif et récréatif » avec « des paysages naturels de grande valeur esthétique »
- 3- l'existence de mesures pour **empêcher ou éliminer dès que possible sur toute sa surface l'exploitation et l'occupation humaine**, mesures prises par « la plus haute autorité compétence du pays »
- 4- la possibilité « sous certaines conditions » d'autoriser la visite « à des fins contemplatives, récréatives, éducatives et culturelles »



1/ Une lecture du « Parc national » renouvelée

a) retour sur la définition de l'IUCN

- PN selon l'IUCN : définition fortement inspirée de l'écologie radicale => biais idéologique : idéalisation de la nature sauvage et un traitement sélectif de l'espace
- Approche reprise par les mouvements écologistes radicaux
- Condamnation des activités humaines et de la présence humaine

Ainsi on peut lire « *tant qu'il y aura des propriétés privées, le parc de la Gatineau ne pourra être national* » (en vertu de l'alinéa 5(1)a de la Loi sur les parcs nationaux)



Une définition à regarder comme un cadre normatif et un objectif à atteindre



1/ Une lecture du « Parc national » renouvelée

- Un parc national est « *un objet politique, une construction sociale fortement imprégnée de représentations sur l'usage de la nature* » (S. Depraz, 2008, p. 131)
- Une **notion à revisiter** pour faire du parc national « *un processus, un mode de gestion écologique et intégré des territoires plutôt qu'un espace défini a priori au filtre de présupposés strictement écologiques* » (idem, p.147)



**1/ Une lecture
du « Parc
national »
renouvelée**

- L'idée de PN invite à considérer :
- le degré d'aménagement
 - les pratiques de loisirs et de tourisme
 - le contrôle exercé sur la nature (en fonction d'une éthique dominante)



1/ Une lecture du « Parc national » renouvelée

- Ouverture (ou fermeture) des espaces naturels au public pour des considérations de protection et de maintien de la biodiversité

= un **problème de définition (économique) de ces espaces, de leur accès et de leurs usages**



Bien public local, bien commun, patrimoine commun, projet de territoire, espace de valorisation...

- de la définition, découlent leur régulation, leur mode de financement et les politiques de protection



b) Parc national
et péri urbanité :
les parcs
nationaux
urbains et
périurbains

- Le **Parc National Urbain** : notion qui correspond à une évolution récente de l'idée de « parc national » et qui vise à l'intégration des enjeux de protection en milieu urbain
- **Enjeux** :
 - ✓ atteindre une gestion durable de la nature dans la ville
 - ✓ concilier des objectifs écologiques, économiques et patrimoniaux dans un contexte de forte pression anthropique
 - ✓ amener les parcs à la population et non l'inverse
 - ✓ concilier le souci pour la richesse du vivant végétal et animal avec celui d'une gestion écologique du territoire et donc du bien-être des habitants des milieux urbains



**2/L'écotourisme :
une voie à
explorer?**

**Reconsidérer l'offre
touristique vers des
solutions écotouristiques**



2/L'écotourisme : une voie à explorer?

Reconsidérer l'offre touristique vers des solutions écotouristiques

Écotourisme :

- valorisation de la conservation de l'environnement**
- contribution équitable au développement économique**
- prise en compte et réponse aux besoins des communautés hôtes**
- génération d'une expérience touristique nouvelle et authentique**

(Gagnon, Lapointe, 2006)



a) Quelle offre écotouristique pour des PNU?

Quel « produit écotouristique » définir?



Un danger :

opter pour du **récréotourisme**, appuyé sur des considérations **économiques**, enrobées par le **développement durable**

et s'éloigner du « **modèle écotouristique** », promouvant la conservation de l'environnement et des bénéfices tangibles et directs pour l'amélioration du bien-être des populations locales



b) Quel mode de gouvernance?

L'écotourisme n'est pas un « modèle » standardisé et global qui peut remplacer le tourisme de masse

- mais une **solution contextualisée et planifiée** qui sous-tend la prise en compte des facteurs institutionnels, territoriaux, sociaux et des stratégies d'acteurs
- selon un mode de **gouvernance participative territoriale**



c) Ecotourisme et urbanité?

**Quel « modèle écotouristique »
décliné pour des PNU?**

**Y-a-t-il une spécificité de l'offre
écotouristique compte tenu des
visiteurs? de la population
locale urbaine?**



**Pour
conclure**

...

Des pistes de recherche à creuser...

- 1) Valorisation de la biodiversité
(par le tourisme) en milieu
périurbain**
- 2) Relation entre :
PN /Péri urbanité /Ecotourisme**



Merci de votre attention !

